

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC

Syndic de copropriété, agents de recouvrement, représentant des organismes HLM aux assemblées générales de copropriété, comptables.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Quizz de fin de formation. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques, relationnels et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

Copropriétés : comprendre le fonctionnement

Les bailleurs sociaux, dans le cadre de leurs activités, pourront être confrontés aux problèmes liés à la copropriété des immeubles, soit à la suite de la mise en vente d'une partie du patrimoine locatif, soit dans le cadre d'opérations de promotion immobilière. La maîtrise des dispositions législatives et réglementaires relatives à la copropriété s'avère indispensable. Le programme proposé vise à présenter aux participants un exposé évolutif du fonctionnement d'une copropriété et des problèmes liés à ces derniers.

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 93%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

Objectifs pédagogiques

- Identifier l'organisation d'une copropriété
- Distinguer les principaux droits et obligations des copropriétaires
- Définir le rôle, le fonctionnement et les responsabilités des organes de la copropriété (syndic, conseil syndical, assemblée générale)

E-start : ****Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.****

E-Coach : ****Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel****

Programme de la formation

Statut de la copropriété

- Un mode de propriété spécifique
- Les textes qui régissent le statut et les dernières évolutions (formation à jour de l'ordonnance du 30 octobre 2019 qui entre en application le 1er juin 2020 et décret du 2 juillet 2020)
- Un texte en grande partie d'ordre public en permanente évolution
- Copropriété et ensembles immobiliers
- Autres statuts, autres réglementations : ASL, AFUL, division en volume

Lots de copropriété

- Les éléments constitutifs d'un lot de copropriété
- Les parties privatives et les parties communes

Règlement de copropriété

- Objet et portée du règlement de copropriété
- Contenu du règlement de copropriété

Acteurs de la copropriété

- Syndicat, conseil syndical, syndic
- Fonctions, pouvoirs et responsabilités respectifs
- Nomination, mandat et missions du syndic
- Spécificités pour les bailleurs sociaux
- Salariés du syndicat ou convention de mise à disposition de personnel

Assemblées générales de la copropriété

Convocation de l'assemblée générale

- Forme, délais et le contenu de la convocation
- Établir l'ordre du jour.

Déroulement de l'assemblée

- Feuille de présence, gestion des pouvoirs
- Situation du copropriétaire majoritaire
- Désignation et fonctions du bureau
- Règles de majorité et vote des décisions
- Gestion des arrivées et départs en cours d'assemblée
- Rédaction du procès-verbal
- Règles de notification et conservation des PV et annexes
- Transmettre l'information, planifier l'exécution des décisions

Clés pour conduire l'AG

- Manager pour ne pas subir
- Gérer le temps et les débordements
- Hiérarchiser et planifier les différents thèmes à débattre, se fixer des objectifs précis
- Conclure l'assemblée

Contestation d'assemblée ou de résolutions

- Défaut de forme (de la convocation à la signification du PV)
- Illégalité ou dol
- Les conditions pour agir

Gestion technique et travaux

Typologie de travaux

- Travaux sur parties communes et parties privatives
- Budget et hors budget
- Les différents types de travaux
- Travaux d'entretien, travaux d'amélioration, travaux d'intérêt collectif, Travaux rendus obligatoires travaux d'accessibilité, etc..
- Travaux urgents
- Travaux réalisés par certains copropriétaires.

Projets travaux

- Responsabilités du syndicat et du syndic
- Droits et obligations des copropriétaires
- Majorités requises et conditions d'exécution
- Financement des travaux
- Constitution du fonds de travaux

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

24/09/2026 au 25/09/2026

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (*en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café*)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com